

**DÉCISION SUR LE RAPPORT DU COMITÉ DE HAUT  
NIVEAU DE L'UNION AFRICAINE SUR LA LIBYE**

Doc. Assembly/AU/9(XXXII)

**La Conférence,**

1. **PREND NOTE** du Rapport du Comité africain de Haut Niveau sur la Lybie, tenue le 10 février 2019 à Addis-Abeba, Ethiopie;
2. **EXPRIME**, à nouveau, sa préoccupation sur la gravité de la situation en Libye;
3. **RÉAFFIRME** la nécessité pour l'Afrique de parler d'une seule voix sur la question libyenne et d'améliorer la synergie d'action et les efforts conjoints entre l'Union africain et les nations unies sur les initiatives à engager pour aboutir à un règlement définitif;
4. **SOULIGNE** le rôle clé des Libyens eux-mêmes dans la recherché d'une solution **durable** à la situation et la nécessité qui leur incombe de s'approprier du processus pour mettre fin à la crise;
5. **DEMANDE** à la Commission de prendre les mesures nécessaires conjointement avec les nations unies, en vue d'organiser au cours du premier semestre de juillet 2019, le Forum national inclusif de paix et de réconciliation libyen;
6. **DEMANDE ÉGALEMENT** à la Commission de prendre conjointement avec les Nations unies et le gouvernement libyen, toutes les mesures nécessaires pour l'organisation des élections présidentielles et législatives en octobre 2019;
7. **DEMANDE** à la Commission d'initier les contacts nécessaires avec les Nations unies, en vue de créer un cadre pour les consultations régulières en cours entre les Nations unies et l'Union africaine;
8. **INVITE**, le Comité de Haut Niveau à poursuivre ses contacts avec toutes les parties prenantes Libyennes en vue de parvenir à large consensus sur les modalités d'organisation du Forum national de réconciliation;
9. **DEMANDE INSTAMMENT** la cessation de toute ingérence extérieure en Libye ;
10. **SALUE** les efforts déployés par S.E. M. Denis Sassou Nguesso, Président de la République du Congo, Président du Comité de haut niveau de l'Union africaine sur la Libye, ainsi que ceux des pays voisins, pour trouver une solution durable à la crise en Libye.